



Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 475 - ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU NARCIS-FILION

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, à Saint-Cyprien-de-Napierville, mardi le 10 décembre à 20h00, le conseil municipal a adopté le règlement no.475 établissant la répartition des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Narcis-Filion.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville de la municipalité situé au 121, Rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 12^e jour de décembre 2019.


James L. Lacpôix
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
Saint-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Télec. : (450) 245-7824